



DIPLÔME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT(E) CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE SUR 18 MOIS RENTRÉE DE JANVIER 2026

RNCP 40692 Niveau 4 NSF 331 Formacode 43436 Fiche RNCP40692 Enregistré le 01/09/2025



<u>Secteurs d'activité</u> : clinique, hôpital, maison de retraite, centre d'accueil pour personnes handicapées, à domicile, etc. <u>Évolution professionnelle</u> : infirmier(e), secrétaire médical(e), auxiliaire de puériculture, assistant(e) de soins en gérontologie (ASG), assistant(e) médical(e) ou encore accompagnant(e) éducatif et social (AES).

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui ou sous sa responsabilité. Elle/II réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie pour compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie d'une personne ou d'un groupe.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. Elle/II accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Elle/II travaille le plus souvent en équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant grâce à une formation comprenant des savoirs théoriques et procéduraux, les savoirs pratiques, des temps de stages, et ainsi favoriser l'insertion professionnelle directe des participants :

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.
- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.





CONTENU, DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- La formation en cursus partiel en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou Pro-A se déroule sur 18 mois, du 5 janvier 2026 au 25 juin 2027.
- La durée de la formation est conditionnée par les allègements prévus dans le référentiel de formation pour les titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnant éducatif et social, du diplôme d'ambulancier, diplôme d'assistant de régulation médicale, titre professionnel d'assistant de vie aux familles, titre professionnel d'agent de service médico-social, mais aussi pour les titulaires du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne » ou « services aux personnes et aux territoires », selon le tableau ci-dessous.
- Les parcours **post-VAE** sont personnalisés au regard des modules de formation non acquis par la VAE et du bilan de positionnement.

Pour rappel, les modules de formation d'un cursus complet sont les suivants :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) (35 heures dans les trois premiers mois de formation)
- Suivi pédagogique individualisé (7 heures réparties tout au long de la formation)
- Travaux Personnels Guidés (TPG) (35 heures réparties au sein des différents modules)
- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures) (module spécifique AS)
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21 heures) (module spécifique AS)
- Module 3 : Évaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures)
- Module 4: Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement (182 heures) (module spécifique AS)
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)
- Module 6: Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures)
- Module 7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)
- Module 8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures)
- Module 9: Traitement des informations (35 heures)
- Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques (70 heures)

Diplôme ou titre	Modules à effectuer	Durée théorique	Allègement suppl.	Stages
		maximale	possible	
DEAP référentiel	1, 2, 3, 4, 7, 10	595 heures	Oui selon bilan de	1 stage de 7 semaines
2006			positionnement	
DEAP référentiel	1, 2, 3, 4	504 heures	Oui selon bilan de	1 stage de 7 semaines
2021			positionnement	
BAC PRO SAPAT	3, 4, 5, 8, 9, 10	511 heures	Non	3 stages de 5 semaines
BAC PRO ASSP	3, 4, 5	371 heures	Non	2 stages de 5 semaines
DEAES référentiel	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10	665 heures	Oui selon bilan de	1 stage de 5 semaines
2016			positionnement	1 stage de 7 semaines
DEAES référentiel	1, 2, 3, 4, 7, 8	560 heures	Oui selon bilan de	1 stage de 5 semaines
2021			positionnement	1 stage de 7 semaines
ADVF	1, 3, 4, 7, 8, 9, 10	644 heures	Oui selon bilan de	2 stages de 5 semaines
			positionnement	1 stage de 7 semaines
ARM	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10	714 heures	Oui selon bilan de	2 stages de 5 semaines
			positionnement	1 stage de 7 semaines
ASMS	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10	735 heures	Oui selon bilan de	2 stages de 5 semaines
			positionnement	1 stage de 7 semaines
DE AMBULANCIER	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10	735 heures	Oui selon bilan de	2 stages de 5 semaines
			positionnement	1 stage de 7 semaines

La durée définitive de la formation sera fixée suite au bilan de positionnement de début de formation, sans dépasser la durée maximale liée aux équivalences entre diplômes. Certains stages de 5 semaines se déroulent hors employeur.





MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

La formation théorique proposée alterne différentes méthodes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés individuels ou en groupe, travaux pratiques, ateliers de simulation ou jeux de rôle et recherches personnelles.

Pour obtenir son diplôme d'État, délivré par le ministère chargé de la Santé, l'apprenant doit avoir validé les 10 modules de formation dans le respect du référentiel de formation en vigueur (épreuves écrites, orales, pratiques, mises en situation professionnelle en stage, validation des compétences en stage) :

Bloc 1 (Modules 1 et 2): une étude de situation + évaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 2 (Modules 3, 4 et 5): une étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 + une évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 + évaluation des compétences en milieu professionnel + Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

Bloc 3 (Modules 6 et 7) : étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 4 (Module 8) : évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + évaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 5 (Modules 9 et 10): une étude de situation pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel.

ACCÈS À LA FORMATION

- Cursus partiel en apprentissage, uniquement sur présentation du diplôme, titre professionnel ou autre document justifiant l'allègement de formation (notification de jury de VAE ou jury de DE AS): tout public âgé de 17 ans minimum et 29 ans maximum (sauf titulaires d'une RQTH et situations particulières) à l'entrée en formation. Il n'est pas possible de venir suivre un ou plusieurs modules en dehors de ce cadre réglementé. Saint-So'Formation est une unité de formation par apprentissage (UFA) en partenariat avec le CFA AKTÉAP (www.akteap.fr). Admission en formation subordonnée à la signature d'un contrat d'apprentissage et à un entretien préalable avec le directeur de l'institut de formation ou son représentant.
- Cursus partiel en contrat de professionnalisation ou Pro-A, uniquement sur présentation du diplôme, titre professionnel ou autre document justifiant l'allègement de formation (notification de jury de VAE ou jury de DE AS): tout public âgé de 17 ans minimum et 25 ans maximum pour les jeunes en poursuite de formation initiale à l'entrée en formation, sans limite d'âge pour les demandeurs d'emploi (à partir de 26 ans), les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI) à l'entrée en formation. Il n'est pas possible de venir suivre un ou plusieurs modules en dehors de ce cadre réglementé. Admission en formation subordonnée à la réussite des épreuves de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien. Inscriptions à la sélection du 20 octobre au 18 novembre 2025 inclus. Pas de frais de sélection.
- Bilan de positionnement lors d'un entretien avec la directrice pour les candidats post-VAE et redoublants, avant le 1^{er} décembre 2025 pour la rentrée de janvier 2026.
- Admission définitive en IFAS subordonnée à :
 - un schéma vaccinal complet contre l'hépatite B,
 - la production d'un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession
 - et la production d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- À noter : actuellement la vaccination contre la grippe est fortement recommandée. Elle peut être exigée par certains lieux de stage.
- Personnes à mobilité réduite : pas d'accès. Autres types de handicap : nous consulter.





COÛT DE LA FORMATION

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou Pro-A, le coût pédagogique de la formation est intégralement pris en charge par l'employeur. À titre d'exemple, le coût pédagogique pour un cursus complet de formation au DEAS est de 9 625 euros dans le cas d'un financement employeur.

L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT SAINT-SORLIN

- ✓ Agréé pour <u>34 places</u> de formation diplômante d'aide-soignant en cursus partiel et complet. Rentrées en septembre (19 places en formation initiale) et en janvier (15 places en alternance).
- ✓ L'IFAS Saint-Sorlin affiche un taux de réussite au diplôme d'État de 91,4 %*, et les stagiaires qui y ont suivi leur formation lui attribuent une note moyenne de 9,2/10**.
- ✓ Le taux d'abandon est de 17,67 %*.
- ✓ Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation de l'élève. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant des soins de qualité.
- ✓ Notre IFAS ayant ouvert ses portes en septembre 2021, le taux d'insertion professionnelle à 12 mois ne nous a pas encore été communiqué par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- * Source suivi statistique IFAS 2022/2024.
- ** Bilan de fin de formation des promotions diplômées en 2024.

CONTACTS

Responsable du développement et de la relation employeurs : Jennifer LEDEZ – 04 74 35 98 27 (choix 2) ou contact@saintsoformation.org

Assistantes administratives IFAS: Laurence BARRE et Élodie CHANRION – 04 74 35 98 27 (choix 1) ou ifas@saintsoformation.org

Directrice de l'IFAS : Sylvie DELOFFRE

REJOINDRE L'IFAS

- Accès par la route :
- ✓ Sorties d'autoroute A42 à proximité : n° 7 Meximieux-Pérouges ou n° 8 Ambérieu-en-Bugey.
- ✓ Accès par la D1075 depuis l'ouest du département de l'Ain et par le Nord-Isère.
- ✓ Parking privé sur le site.

Grâce à sa <u>capacité d'hébergement et de restauration</u> <u>sur place (hors périodes de vacances scolaires)</u>,

Saint-So'Formation peut accueillir des stagiaires de tous les départements limitrophes. Les stagiaires bénéficient ainsi d'un cadre serein et au calme tout en profitant des moyens de communication à proximité.

